L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux, 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 24 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

XI.

UNE HOSPITALITÉ DIFFICILE.

(Suite.)

Peu édifiés sur le courage de l'étranger, Nicolas et Guillaume détournèrent les yeux sans affectation afin de lui laisser le temps de se remettre, et regardèrent l'apprenti qui, dépité de sa méprise, se tordait dans les convulsions d'un fou rire.

—A quoi penses-tu? lui demanda Leubert.

—A l'œil d'Etienne Torterue, répliqua Denis, —à son nez surtout! Quand le poing du patron en a pris mesure.... je l'ai vu grossir, se dilater, rougir, roidir et enfler.... enfler!... le tout en moins de dix secondes. Ce nez va l'empêcher de rentrer chez lui, à moins qu'il ne fasse élargir la porte. Ah! je donnerais gros pour que mademoiselle Madeleine rencontra ce nez!

—Le fait est, Nick, que tu n'y as point mis de discrétion, dit le doyen en riant à son tour. Ventre-Mahom! le pauvre diable va se bassiner les narines pendant quinze jours, ce qui retardera d'autant sa demande en mariage.

—A moins, continua Denis, à moins que Etienne, dans son impatience amoureuse, ne se présente emmitouflé d'un emplâtre, chez madame Dolorès.

Diégo Diaz tressaillit et reposa son gobelet sur la table.

—Dolorès!.... c'est bien Dolorès que tu as dit, enfant?

—Oui, messire.

—Et qui désignes-tu de ce nom?

Frappés de l'étrange intonation de sa voix, Guillaume et Nicolas examinaient l'hidalgo d'un air surpris.

—Pardonnez-moi ces questions, leur dit-il. Tout à l'heure, en traversant le Grand Marché, j'ai cru reconnaître une jeune dame.... que j'ai connue tout enfant.... et à laquelle je porte un vif intérêt. Vous comprenez.... une compatriote!

—Rien de plus naturel, fit le brasseur. Et vous croyez que celle dont nous parlons......

—Est la même, oui, je l'espère. Voyons, la votre est Espagnole, n'est-ce pas?

—Oui.

—D'une grande beauté?

—Admirable.

—Son mari l'a épousée par amour?

—On le dit.

—Il y a trois ans?

—En effet, répondit Nicolas. On prétend même qu'il l'a enlevée.

—C'est bien cela, murmura don Diégo, qui ne put empêcher ses lèvres de blêmir. Mais, ajouta-t-il en souriant, et je connais la femme, en revanche l'époux m'est inconnu. Quel est-il?

—Oh! s'écria le brasseur avec enthousiasme, c'est le seigneur le plus riche, le plus brave, le plus aimé de la province!

—Et malheur à qui voudrait lui nuire! appuya Guillaume. Le roi d'Espagne lui-même y serait malvenu.

—En vérité! Vous me comblez de joie, dit l'Espagnol. Mais son nom...... le nom de ce brave, de ce fortuné seigneur?

—C'est messire Godefroy de Thun.

Diaz respira profondément. Ce qu'il souhaitait si ardemment de découvrir, ce qu'il cherchait sans trêve depuis trois ans, il le savait enfin.

—Godefroy de Thun! répéta-t-il à plusieurs reprises afin de graver ce nom dans son esprit.

—Quant à sa demeure, poursuivit Nicolas, elle est sise rue de la Hagerie, à vingt pas de l'hotel du sénéchal de Hainaut.

—Bien! répliqua l'hidalgo. Il ne me reste plus, mon cher hôte, qu'à vous remercier et à prendre congé de vous.

—Déjà! s'écria le brasseur, mais vos blessures vous permettent-elles......

—Oh! interrompit Guillaume, elles sont nombreuses, mais peu graves. Je les ai soigneusement examinées. Dans quelques jours il n'y paraîtra plus.

—De moins, reprit Nicolas, vous ne sortirez pas, messire, dans le costume auquel on vous a réduit......—Denis! ma cape et mon feutre à ce gentilhomme; après quoi, tu le conduiras à la porte qui donne sur le quai; car, de ce côté-ci, je le crains, les gens de tout à l'heure pourraient l'attendre et lui faire un mauvais parti.

Diégo Diaz saisit la main de Nicolas.

—Je vous dois la vie, maître Plaquet, et à vous aussi, maître Leubert, dit-il avec cette effusion sincère de l'homme qui vient d'échapper à un danger mortel, et Dieu sait si la vie m'est précieuse en ce moment où j'ai une tâche à accomplir. Je ne vous oublierai pas, messieurs. Dans mon pays, les haines sont implacables, mais les amitiés y sont solides; je souhaite vous prouver la mienne un jour ou l'autre.

—Nous n'avons fait que notre devoir, dit Nicolas. Tout le monde, à notre place, eût agi de même.

—N'importe! Acceptez ceci en mémoire de moi.

L'espagnol retira de son doigt une bague et l'offrit au brasseur qui, d'un geste poli, le refusa.

—Oh! acceptez sans scrupule! insista don Diégo. Comme bijou, cet anneau n'a aucune valeur; — comme talisman..... c'est autre chose.

—Un talisman!..... s'écrièrent à la fois les deux amis.

Et ils se penchèrent sur l'anneau avec un mélange de respect et de curiosité.

C'était une bague d'or, fort simple en effet. Sur une petite cornaline sertie dans le chaton, on dessin étrange était gravé; il représentait une vipère enveloppant un aigle de ses anneaux.

—Ecoutez bien ceci, reprit don Diaz tout en se vêtissant du manteau et en se coiffant du feutre que lui apportait Denis. Si jamais vous des votre......

—Eh bien! messire?

—Eh bien! ce jour-là, pénétrez, à l'aube, dans la cathédrale Notre-Dame.... et déposez cet anneau sur l'autel de la Vierge. Dans les huit jours qui suivront, vous serez secourus par une main puissante, quoique invisible.

Sur ces mots, Diégo Diaz salua et se retira précédé par l'apprenti.

Les deux artisans se regardèrent, moitié riant, moitié sérieux.

—Voilà un particulier qui me déplaît, malgré son talisman, dit enfin Guillaume.

—Encore, soupira Plaquet, encore si cet anneau, par sa vertu, pouvait rompre le guignon qui me poursuit!

—A propos, tu m'y fais songer! s'écria le doyen.

Et il se dirigea vers Jean-Baptiste.

—Que vas-tu faire? demanda le brasseur.

—Le réveiller, parbleu! Cet animal-là n'a rien entendu de mon discours et je n'en veux point avoir le démenti, il l'entendra.

—Oh! c'est bien inutile, va! Au moment décisif, la maison s'écroulerait sur nos têtes, ou bien le plancher s'ouvrira sous nos pieds!

—C'est ce que nous allons voir.

Guillaume savait maintenant par expérience que le bruit le plus assourdissant ne pouvait arracher Jean-Baptiste à son repos; aussi ne s'épuisa-t-il point en éclats de voix. Il saisit le bon homme par le collet de son habit, le souleva de son fauteuil—entreprise dont un géant de la force du doyen était seul capable—et le secoua de la même façon à peu près qu'une ménagère secoue un tapis par la fenêtre.

—Voilà! voilà!.... on y va!! grommela l'hôtelier.—Ah! c'est vous, maître Leubert!.... Pardon, je me croyais au Pot d'Etain.....

—Eh bien! demanda Guillaume, ce léger somme vous a-t-il rafraîchi, mon compère?

—Un somme! répliqua l'aubergiste d'un air piqué. Je ne dormais pas, voisin... Je... réfléchissais......

—A une proposition peut-être?

—A votre proposition!.... hem! Certainement.... C'est-à-dire, que m'avez-vous proposé, voyons?

—Un mari pour Madeleine.

—Bah!.... et lequel?

—Nicolas.

Maître Cochefer tressauta sur son siège.

—Nicolas, juste ciel! Ah ça! il veut encore se marier, le malheureux?

—Comment, encore! répéta Guillaume en riant. On dirait à vous entendre qu'il n'a jamais fait que cela de sa vie......

—Se marier! à son âge!.... C'est une bêtise, une pure bêtise!

—Enfin, consentez-vous, oui ou non?

—Ma foi! s'il y tient absolument,—mieux vaut qu'il épouse Madeleine que n'importe quelle autre femelle, c'est certain.

Nicolas poussa un cri et se jeta,—non pas au cou, nous avons dit que Jean-Baptiste n'en avait point,—mais aux épaules de son futur oncle.

—Allons, bon! il m'étouffe, à présent! gémit l'hôtelier. Holà! oui!.... Jacotte, ma bonne, à boire, corne de cerf!.... et du vin frais, s'il se peut!....

XII.

LE MOULIN.

Pendant que ces divers événements s'accomplissaient, et à peu près à l'heure où d'un côté, le vicomte Florestan de Morlée commençait sa fatale partie de dés avec don Raphaël, où d'un autre côté, les protestants assiégeaient la brasserie du Griffon, une scène d'un genre bien différent se déroulait dans un faubourg de la ville.

A l'endroit dont nous parlons, l'Escaut, passant sous des arches fortifiées, pénétrait dans l'enceinte de la cité et roulait paisiblement ses eaux entre deux rives verdoyantes.

Le lieu était agreste et pittoresque; on s'y fût cru en rase campagne.

Çà et là, de rares habitations s'isolaient derrière des bouquets de saules et de peupliers. Quelques bestiaux paissaient sur les berges du fleuve; enfin une douzaine de moulins bâtis sur pilotis dans le lit de l'Escaut, détachaient sur l'azur de leurs silhouettes bariolées de couleurs vives.

Durant la semaine, ce calme paysage s'égayait du tic tac des roues et du frais murmure des écluses; mais ce jour-là, qui était un dimanche, tout se taisait hormis le bourdon sonnant des insectes; rien ne bougeait, hormis les coquelicots balancés par le vent dans les blés, hormis les rapides frissons qui ridaient la surface de l'eau.

Echelonnés à de courtes distances, les moulins, immobiles et muets, semblaient rêveusement se mirer dans le courant. Le plus coquet d'entre eux se reliait au rivage par une passerelle volante, capable de pont-levis qui pouvait s'abaisser et se lever à volonté.

Or, ce moulin vaste, élégant, commode, était celui de maître Guillaume Leubert, un blond et gigantesque doyen des meuniers dont nous venons de faire la connaissance chez son inséparable ami, le brasseur Nicolas Plaquet.

Il était trois heures environ. Dans la principale chambre du moulin, deux jeunes femmes babillaient en l'absence de Guillaume.

L'aînée paraissait avoir de vingt deux à vingt-trois ans.

Petite et blonde, elle avait le naissant embonpoint des beautés flamandes. De mignonnes fossettes constellaient ses joues roses, ses blanches épaules, ses mains potelées. Son sourire était charmant.

Elle se rengorgeait dans ses atours du dimanche; elle contemplait avec un naïf orgueil ses modestes joyaux, sa robe de taffetas et surtout ses petits pieds qui, grâce à un jupon court, apparaissaient frétillants dans leurs bas de soie rouge et dans leurs souliers de velours noir.

On la nommait Jeanne Leubert. Le beau meunier Guillaume était son mari.

Quant à sa compagne, elle s'appelait Madeleine Cochefer, et c'était la fille du brave doyen Landry.

Landry, on se le rappelle, avait, en expirant, recommandé Madeleine à sa noble maîtresse.

Celle-ci, dès son arrivée à Tournai, s'enquit de l'orpheline, la recueillit dans sa maison, lui fit donner une éducation complète et la traita désormais, non comme suivante, mais comme une sœur.

Madeleine avait reconnu les bienfaits de sa [illegible] lui devenant indispensable. [illegible] Thun, indolente comme la plupart des méridionales, répugnait aux soins, aux tracas, à la continuelle surveillance que nécessite un grand train de vie. La jeune fille, au contraire, était d'un pays où les femmes sont d'excellentes ménagères à leur sortie du berceau.

La comtesse abdiqua le gouvernement de sa maison en faveur de sa favorite et elle n'eut point à s'en repentir.

C'était pourtant chose assez difficile à régir que cette immense fortune du comte Godefroy, avec ses domaines sans nombre, ses fermes, ses forêts, ses métairies, son hôtel princier à Tournai et ses quatre ou cinq châteaux où grouillait tout un monde de valets, de pages, d'écuyers, d'hommes d'armes, de chevaux et de chiens!

Ajoutons que la famille de Thun avait à soutenir un antique renom de faste et de magnificence. Son hospitalité était proverbiale, ses libéralités allaient jusqu'à la profusion. Enfin, ce jeune couple aimait le plaisir; d'un bout de l'année à l'autre, ce n'était chez eux que fêtes, bals, festins, tournois, courses de bagues, chasses et réunions splendides.

Or, quelque plantureuse que soit une fortune, elle dure peu lorsque le gaspillage s'en mêle.

Par bonheur, Madeleine eut la haute main sur les intendants et sur les majordomes; rien ne put échapper à son contrôle. Aussi, malgré les folles prodigalités de Godefroy, trop grand seigneur pour savoir compter, malgré l'insouciance de Dolorès, trop éprise de son mari pour s'occuper d'autre chose que de son amour, les revenus du comte ne diminuèrent point.

Landry, on le voit, avait légué un trésor à ses maîtres, un trésor de dévouement, de fidélité, d'attachement inébranlable.

Chose merveilleuse! Cette petite fée protectrice de la maison de Thun, comptait dix sept ans à peine.

Elle n'était point jolie; elle était attrayante. Sa physionomie mobile, et cependant toujours sereine, offrait un singulier mélange de finesse et de candeur, de bienveillance et de fermeté, de réflexion et d'enjouement.

Elle était rousse, mais à la façon des portraits de Titien et de Véronèse. Ce jour-là, son abondante chevelure ondulait en masses d'or jaune et bruni, sous de légères coiffes plissées à la mode espagnole. La comtesse avait elle-même présidé à cet arrangement, car, toute malheureuse qu'elle eût été en Espagne, Dolorès aimait les souvenirs de sa patrie.

Cette coiffure seyait fort bien à Madeleine. Elle dégageait son front pur et faisait ressortir ses beaux yeux noirs, calmes et profonds.

Une ample jupe de soie, un justaucorps de velours et des manches en drap de Courtrai, munies de boutons d'argent, composaient à la jeune fille une toilette simple, mais d'un goût parfait.

A sa ceinture, pendait un trousseau de clefs, symbole de ses fonctions. La seule concession qu'elle eût faite au luxe du jour, était une paire de gants sans revers, exhalant l'odeur de la cannelle, parfum extrêmement recherché à cette époque.

Ainsi vêtue, Madeleine présentait le plus complet contraste d'attitude et d'expression avec son amie d'enfance, la blonde et coquette meunière.

Autant l'une était réservée, autant l'autre avait l'air mutin. En sorte que Jeanne, en dépit de ses cinq ou six années de plus, paraissait de beaucoup la moins âgée.

Au reste, les vertus de Madeleine, ses facultés supérieures, la haute position qu'elle occupait chez le comte de Thun, avaient inspiré de bonne heure à la petite meunière un enthousiasme mêlé de respect. Elle admirait son amie encore plus qu'elle ne la chérissait et elle acceptait ses conseils avec une sorte de déférence timide.

Or, Madeleine ayant peu de loisirs, ses visites au moulin étaient rares; on les attendait comme un événement; on les célébrait comme une fête. Longtemps à l'avance, Jeanne s'approvisionnait de questions et de nouvelles, si bien que Madeleine, à son arrivée, subissait un torrent de paroles que, souvent, la journée entière ne suffisait pas à tarir.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Jeudi matin, 24 septembre 1868.

On s'attendait hier matin à une averse équinoxiale, accompagnée de vent, mais le temps n'a pas cessé d'être clair et serein.

Les affaires sur les quais ont été assez actives, surtout en consignations; les exportations sont maigres en raison de la baisse des eaux dans les tributaires du fleuve.

Sont arrivés: le Kellogg et barges et le Commonwealth de St Louis, tous deux avec de lourdes cargaisons. Le Belle Lee, de Cairo, avec 1200 tonneaux de denrées de l'Ouest; l'Era No 8, de Shreveport, avec 317 balles de coton; Cleona et Annie Wagley de Trenton, Nina Simmes, de Bayou Sara et le Brown, du bas de la côte.

SONT PARTIS—Le Wild Wagoner, pour Natchez; Grey Eagle, pour Bayou Sara, et Cleona et Annie Wagley, pour Trenton.

A St Louis, avant hier, le fleuve baissait. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait aussi avec 7 pieds 2 pouces d'eau dans le canal.

Nous apprenons que le steamer Frank Pargoud, de Greenville, arrive avec une lourde cargaison de coton et autres.

Le steamer Era No 8 a quitté Shreveport le 16 du courant, laissant dans ce port le steamer Richmond. A rencontré le Lotus No 2 au débarcadère Pickette, et la Lula D à McFarland's. Le 18 a rencontré l'Enterprise à Conchatta. Le 19 a passé le Caddo, coulé sur le Bend au-dessous de Conchatta, avec deux pieds d'eau dans la cale. On espère le relever. Le 20 a rencontré le Pioneer à Prudhomme, le Cuba No et Dixie, au bas des chûtes. Le 21 a rencontré le Big Horn et Cotton à Maggy Point, Gossamar à la Pointe Rapionaise, Pink Varble à l'embouchure du Big Lake. Le 22 a rencontré l'Innes au dessus de Bâton-Rouge et l'Era No 9 au dessous de Bonnet Carré.

La rivière continue à baisser avec 30 pouces d'eau sur les principales barres.

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend les cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par

O. N. MORISON,
Importateur et droguiste en gros,
No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME,
Droguiste en gros et en détail,
No 129 de la rue du Canal.

Et au dépôt de

FELIX SARON,
No 14 de la rue Baronne, près Canal,
Dr J. HASTIN Jr.,
Droguiste, coin Chemin Félicité et Magazine.

Nlle-Orléans, 14 mai 1868.

Ayant essayé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliquée moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé:

Signé: FELIX SARON,
Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G. H. CALDWELL,
Propriétaire de la patente,
Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres.
22juil—3 fps

UN REMEDE INFAILLIBLE. Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHÉE dans toutes ses phases, L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie [illegible]

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & SOGEL,
Agents pour la vente en gros
2 sout—

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 22,
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

EN vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes approuvé le [illegible] 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1012, approuvée le 11 septembre 1868.

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500	Obligations de	$	50	chacune	payable	dans	1	an
750	do	do	100	do	do	do		
150	do	do	1000	do	do	do		
500	do	do	50	do	do	do	2	ans
750	do	do	100	do	do	do		
150	do	do	1000	do	do	do		
500	do	do	50	do	do	do	3	ans
750	do	do	100	do	do	do		
150	do	do	1000	do	do	do		
500	do	do	50	do	do	do	4	ans
750	do	do	100	do	do	do		
150	do	do	1000	do	do	do		

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868, payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTERET, à raison de DIX pour cent par an, divisé en coupons y attachés—Les dits coupons étant payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville où à telle banque de la ville de la Nouvelle-Orléans que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées au plus offrant, à la date ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Bureau:
JOHN R. CONWAY, maire,
J. D. LANDRY, Contrôleur,
W. S. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité de finances du Conseil des Aldermen,
THOS. F. FISHER, Président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.
Pour copie conforme:
O. DE BUYS, secrétaire.
13sept—au 1er oct

P. J. PAVY....ALFRED PAVY....JOS. A. HINCKS

P. J. PAVY & CO.,

Facteurs de coton et négociants commissionnaires,
Rue Carondelet, No. 61,
Nouvelle-Orléans, Lne.
1er sept—1an

AVIS AUX PLANTEURS,

Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.
(SUGAR LIME.)
H. BONNABEL,
6 sept—1m No 25, rue Peters, encoignure Douane.

A. C. TREMOULET,
AGENCE GENERALE
Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées.
9sept—2m

Café Napoléon.

OUVERTURE AUJOURD'HUI, du magnifique salon de Lager Beer au No 32 de la rue Royale,
CAFÉ NAPOLÉON,
(ancien Restaurant Belge).—Le soussigné n'épargnera rien pour faire de son salon l'égal des meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Des garçons attentifs et polis y serviront aux consommateurs, de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.
8 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

Dr. D. DURAC,
De la Faculté de Montpellier,
Et de la Nouvelle-Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche, où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il a ouvert un cabinet de consultation à l'angle des rues Dauphine et Bourgogne.

CONSULTATIONS de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours, le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 2 heures.
6 sept—1m

Nouvelle confiserie.
Coin St-Louis et Dauphine.

LE soussigné annonce au public qu'il fait aujourd'hui, 6 septembre, l'ouverture de la nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St-Louis et Dauphine. Toutes commandes pour repas de noces et autres seront remplies dans le plus bref délai. On trouvera invariablement chez lui un assortiment des pâtisseries de toutes sortes et les plus délicats, des vins et des liqueurs de choix.
6 sept—1m ALOYSE WEISSENTHANNER.

Meubles de seconde main.

LE soussigné donne les prix les plus élevés de toute espèce de meubles de seconde main.
P. DÉJAN,
(au magasin de meubles),
12sept—1m Au coin des rues Dauphine et Quartier.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Mardi, 22 septembre 1868, et tous les soirs de la semaine.

Ménestrels de

EMERSON, ALLEN ET MANNING.

Danses, chansonnettes, scènes éthiopiennes comiques. Représentation.

SAMEDI A MIDI
POUR LES DAMES ET POUR LES ENFANTS
22 sept

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
164 et 166 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.
Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.
Un éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.
Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre boîte de la Résidence, lettre H.

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT MEDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

La trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 26 octobre.
Une salle de [illegible] est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.
Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.
Prix—Pour tous les cours, $140; matricule, $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 sout—3m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,
Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collége commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.
PRIX—payable d'avance—$90 en or, (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.
Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Fourcine et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.
16 août—3m. D. M. J

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES
Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..............................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.
Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.
Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.
Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.
15 août—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE,
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
Rue du Canal, 299.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classes du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.
Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
19mai—1an.121

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS,
à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière.
2 sout—3m

ECOLE DE MUSIQUE
Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mmes Boyer et Magionì, sera continuée par Mmes Magionì, rue de la Commune, No 250, entre Remparts et Basin. La réouverture des cours est fixée au 16 septembre. Jours de leçon: les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après-midi. Prix, $3 par mois par enfant.
12 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
21 sout—1an

Collége Classique et Commercial,
133, RUE DU QUARTIER,
entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLÉTON.

CE collége, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français.
8sept—1m.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui voudraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
18juillet—

Institution St-Joseph.

L'ouverture de St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire, et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire, $4. Classes du soir, de 6 à 9 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.
13 sout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
Rue Royale, No. 128, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de ses classes est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, les enfants peuvent se récréer en un endroit séparé pour les recevoir. L'enseignement comprend l'anglais, le français et l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'histoire, la géographie, la musique, le dessin et les ouvrages à l'aiguille; le tout à des prix modérés et en rapport avec le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de la même bienveillance.
30 août—1m

INSTITUT ST-VINCENT,

CET Institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, s'ouvre de nouveau LUNDI, 31 août.
Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet institut si avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer; les premières classes sont déjà en activité.
Conditions—(Paiement d'avance.)
Classe préparatoire, par mois......... $4 00
" intermédiaire, " 5 00
" supérieure, " 6 00
Pour les détails, s'adresser à l'Institut.
Les personnes qui désirent profiter de cet établissement pendant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens et l'économie de les envoyer à la nouvelle [illegible], s'adresser au collége [illegible]
Chrétiens ont l'établissement [illegible]
[illegible]
7 août—1m

INSTITUT D'ORLEANS
Pensionnat et Externat
DE DEMOISELLES
Dirigé par Mme FARNET.
99.......... Rue Toulouse .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
28août—1m

REOUVERTURE
DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 164 et 166, rue Bourbon, en face de l'Opéra.
29 août—1m

INSTITUTION DERON,
INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,
No. 253, Esplanade, encoignure Prieur.
Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.
Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc.
Classes du soir (tenue des livres comprise) de 5 à 7 et de 7 à 9.
La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain.
16 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane
RUE CARONDELET, No 32,
Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,
(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américains et étrangers, une méthode de calculs abrégés venant d'être publiée. Les lois et les usages du commerce sont les principales études de cette Institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûtent rien en sus et ne sont pas [illegible]. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége.
16 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,
267, au coin des rues Prytania et Première.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.
Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément nécessaires pour une éducation complète. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'Institution.
19sout 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,
PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)
Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat,
Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.
La Passe Christian étant reconnue, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et du S. O. est en mesure d'être au-delà de la bonté du site et la salubrité de cette localité.
Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs colléges du pays.
Les termes doivent être invariablement payés d'avance.
La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $165.
Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collége: $20.
La musique et le dessin se paient séparément.
Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie Ste-Marie, rue Poeyfarre, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAS, Passe Christian (Miss.)
7 sout—3m

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures, au No 116, rue Canal. Consultations gratuites aux pauvres, [illegible]

TRAITEMENT SPECIAL
DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Obésité, Maladies du Foie, cutanées, etc. Consultations à son cabinet, coin Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 3 heures. Résidence, rue d'Orléans, No 94.
14 janv—1 an

ANNONCES POLITIQUES.

Comité Central Démocrate de l'Etat

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1868.

Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière de ce comité ou quartier-général démocrate de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DEMOCRATES DE L'ETAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et remplaçants qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution, dans le but de recevoir des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocrate recommande qu'une CONVENTION DEMOCRATE D'ETAT composée de délégués qui devront être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et d'Alger aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu, dans cette ville, au mars dernier, savoir:

Un vote pour chaque 200 votes, et un vote pour chaque fraction au dessus du vote donné, en 1860, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accrédité autant de délégués que pourra le désirer chacune des paroisses.

Il est résolu que les organisateurs de paroisses et le comité de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse, dans les campagne, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868.

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.
THOS. L. MACON, Président.
THOS. STEELE, Secrétaire. 13 sept. V et C

ORDRE D'ELECTION.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE,
205, rue du Canal, Nlle-Orléans.

A une Assemblée régulière de ce Comité, tenue le 16 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu: Que, conformément à une demande faite par le Comité Central de l'Etat d'appeler une Convention qui devra s'assembler en cette ville le MERCREDI, 30 septembre, les divers Clubs de Ward de cette paroisse sont, par le présent, requis de faire une élection de Délégués à ladite Convention d'Etat, le LUNDI, 28 septembre. Cette élection des Wards sera tenue selon les règles adoptées par ce Comité, et les boîtes aux scrutins, à chaque Ward, devront rester ouvertes, pour recevoir les votes, de cinq heures du soir à neuf heures du soir. Et, d'après la base de représentation adoptée par le Comité Central de l'Etat, les Wards auront droit aux chiffres suivants de délégués, respectivement:

Premier Ward, six Délégués,
Deuxième Ward, sept Délégués,
Troisième Ward, dix Délégués,
Quatrième Ward, cinq Délégués,
Cinquième Ward, cinq Délégués,
Sixième Ward, trois Délégués,
Septième Ward, trois Délégués,
Huitième Ward, trois Délégués,
Neuvième Ward, trois Délégués,
Dixième Ward, cinq Délégués,
Onzième Ward, trois Délégués,
Alger, deux Délégués.

JOS. ELLISON, Président.
ST. L. DUPEIRE, Assist.-Secrétaire. 18 sept au 28

Comité Démocratique de Paroisse,
205 RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité,

Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucun frais.

ST. L. DUPEIRE,
18 sept—6f Asst. Secrétaire.

Comité Démocrate de Paroisses

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisses.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 9 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité:—

A l'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse, de déterminer le mode d'élection de délégués dans les différents wards et de maintenir la pureté des élections primaires, les instructions suivantes sont adressées aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 1e, 2e, 3e et le 2e jour qui précéderont une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, sous la surveillance du secrétaire et du secrétaire-assistant du club, et après ces heures les livres seront fermés.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club et elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom ne figure pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et deux inspecteurs d'élection.

Règlement IV—Aucun juge, inspecteur ou officier d'élection ne pourra être candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il sera appelé à servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le jour fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer immédiatement un remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résidant du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu des règlements, d'exiger des preuves de citoyenneté, de résidence, d'identité ou de qualité, comme démocrate, d'un votant quelconque, et si ces preuves de citoyenneté sont insuffisantes, le vote doit être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être rayé du livre.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge, ouvriront les boîtes et liront à haute voix, les noms qui se trouveront sur chaque bulletin, et les greffiers les inscriront exactement, et après que les bulletins auront été comptés et les votes du sujet, la liste des votes et la liste de la délégation seront transmis au juge et aux inspecteurs de livrer aux candidats qui auront reçu le plus de votes un certificat contresigné par le président du club et qui ceux présenté comme leurs lettres de créance, à la Convention où au corps duquel ils ont été accrédités.

JOSEPH ELLISON, Président.
ST-L DUPEIRE, Secrétaire-assistant. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle de comité rue du Canal, No 205.
6sept— THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
C. W. CULBERTSON, vice. ST. L. DUPEIRE, ass. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN,
W. P. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finances.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, Anon. MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. B. ZACHARIE, A. STISSOT, W. LOCKWOOD,
N. A. LLAMBIAS, Jos. LULLIA, JOHN HAAS.
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S. ST-MARTIN, Présid., J. M. BERNOS, avocat de s.
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. DELANEY, J. M. HUCKINS.
Macont—ankmov.

Auguste Broué.
(OLD PELERIN.)

Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Champonnel, au No 221 rue de Chartres, entre Dumaine et St. Philippe. On trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus fin. Bonne table et bons vins, avec une nouvelle réduction de prix.—Il louera aussi des chambres garnies aux habitants de la campagne.
JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,
Importateurs et Marchands de
QUINCAILLERIE,
No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3mo Nlle-Orléans.

Avis.
Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.
Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie, conformément à la 2me et à la 4me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (ceux-ci devront être actionnaires) de la dite Compagnie, au No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Nlle-Orléans, 15 août 1868.

A. B. SMALL,
W. G. BAKEWELL,
W. A. GORDON, Directeurs.
T. P. WILLIAMS,
E. L. MILLAUDON, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi, le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
12 sept—1M L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles,
COIN DES RUES CARONDELET ET HUITIEME.

Nouvelle Orléans, 11 septembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs il a été déclaré un dividende de 4 pour cent ou de trois piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 15 octobre 1868. La Compagnie acquittera la taxe de Revenu Intérieur des Etats-Unis.
12 sept—1M ALDEN McLELLAN, Secrétaire.

Nattes, Nattes, Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par D. BLANCHARD
1er sout—3m.3pa. Rue Toulouse et Dauphine

A. THOMSON & CO.,
RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES
—ET—
Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,
Rue Tchoupitoulas, No. 45.
1er sept—1an

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.
No. 125, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
8sout—1an Nouvelle-Orléans.

AGENCE GENERALE
DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Cassis, Marasquin,

Liqueurs assorties,
Vins rouge en caisse dans et bordeaux,
de blanc do do
de do en barriques de
de rouge do do

Sardines, Fruits confits, Huile de Poissol et Bordeaux, Huile de Paquelet, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Câpres.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent,
24 juil—3m No 32 rue Natchez.

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA.
5 fév—1an Propriétaire.

JACOB OTT Entrepreneur,
REPARE LES MAGASINS
et les
MAISONS DE RESIDENCE.
Fait et répare les Caves.
Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.
10 sou—1an

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A BATEAUX ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.
20 juillet—1an

LA

COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès et établissant des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions sont émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de consolider ses opérations. Il s'agit de faire en sorte que les marchands d'intéressent à la nouvelle entreprise, moins par vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays qui traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent au moment de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes double jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des priviléges que ne jamais obtenus aucune compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilégés accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le jugeront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront en capital seront placés sur un pied d'égalité avec les souscripteurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 26, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville.
4 sept—3 m L 21M J S

Etat de la Louisiane.
Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de la quatre-vingt-treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique—Par-devant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins ci-après nommés, ont comparu les personnes dont les noms sont ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, pour les cas de ce genre, elles s'engagent à se former en Corporation dans le but d'établir et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, ceux les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation continuera d'exister pendant vingt-cinq ans.

La Corporation aura le pouvoir, le droit successeur, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'avoir un sceau de Corporation; de faire et d'établir les règlements; de nommer les Directeurs et les Officiers de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de rendre les dépenses des aux commerces de la ville de la Nlle-Orléans et des environs, de l'Etat de la Louisiane; de faire ou améliorer [illegible].

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre [illegible] comme ils le jugeront [illegible].

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1869 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires. Le vote des actionnaires sera exercé en personne ou par procuration; chaque actionnaire aura droit à autant de votes qu'il aura d'actions. Chaque élection sera annoncée dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un de leurs Président, ils devront élire un Secrétaire et un Caissier et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, E. H. Zeigler, Charles A. Labouisse, William S. Keats, William F. [illegible], Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John Molaire.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature du cet article, et le reste en trois termes égaux [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée et la Compagnie peut être dissoute à la majorité des votes des actionnaires convoqués à cet effet, avec le consentement des personnes qui possèdent les trois quarts du capital.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire, la liquidation de ses affaires sera faite par les Directeurs. Ceux-ci devront, dans les cas de liquidation, être ses liquidateurs, suivant les règles et procédure. Les Directeurs ont ce compte des fonds et de la Compagnie et feront la distribution du surplus entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont inscrits dans les registres de la Compagnie.

Les timbres du revenu intérieur des Etats Unis (cinq cents par page) sont dûment apposés sur cet acte et annulés.

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Conn et de George Alfred Mason, témoins domiciliés dans cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, notaire, après lecture faite du tout.

(Signatures de l'original: Jules Bruzy, A. Alexander, H. Zeigler, A. W. Merriam, Jno G. Fleming, F. M. Zeigler, W. Fenner Kelly, W. S. Keats, par J. F. Ellis, C. A. Labouisse, John Molaire, et Geo. Conn, George Alfred Mason.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.
Nlle-Orléans, 17 août 1868.
ANDREW HERO, Jr., Notaire public.
20 août—6 fois lf p com

NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine, [illegible] avant et arrivée 24 pont arrivée de la Havane, [illegible]
[illegible]

Le steamer [illegible] passagers paieront les prix indiqués ci-dessus.

On [illegible] billets d'aller et de retour aux passagers [illegible] voyage transatlantique [illegible]

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la compagnie.

Le bagage [illegible]

Un steamer nommé CUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
10 janv—1an—118 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord.

PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 5 sept.
NAPOLEON III, capt. Lemarié, Samedi 19 sept.
ST-LAURENT, capt. Bocandé, Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin).
payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Ces bateaux seront mouillés pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, ou des lettres de crédit pour New York.
V. PERRILLIAT, 127, rue de la Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Viandes et excellents accommodements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.
A Queenstown et Liverpool, de New York...... $100
A Londres, do 105
A Paris, do 115
Au Havre et à Brême, do 110
A Paris, do 115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.
A Queenstown et Liverpool, de New-York......... $ 35
A Londres, ... 40
Au Havre et à Paris, ... 40
A Brême ou Hambourg, ... 40

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL ou QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera délivré en outre [illegible] des billets de première chambre au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept—1m No 18, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 18 de mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour le Havre, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre. De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine..$130 or | Première cabine..$150 or
Deuxième cabine.. 112 50 | Deuxième cabine.. [illegible]
Entrepont........ [illegible] | Entrepont .... [illegible]

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Première cabine, $40 en papier | Entrepont, $ [illegible]
Le fret des marchandises de la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15 par le tonneau.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 161 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 60 rue Carondelet.
C. ERDMANN, Havane.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie,
No 6, rue Barclay, New-York.
En construction le vapeur SILESIA.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
BREMEN, Capitaine F. Meyer.
NEW-YORK, Capitaine H. A. Meyer,
feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, en touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

—Jours de Départ.—
DE BREME. DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 14 octobre, vers le 22 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre, vers le 20 décembre.

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
No 38 rue de l'Union, No 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.
La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail S.S. Co.'s Line.
HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne de...
LEO, SAN SALVADOR,
CLEOPATRA, SAN JACINTO.

Jusqu'à les sont, ces steamers partiront de Savannah les MERCREDI et le SAMEDI.

Aussi à la sont, Ils quitteront Savannah, en route de Charleston, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

On comptera de [illegible]

Le comité [illegible] le chemin de fer sera de [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser au bureau, [illegible]
GEO. A. McCLESKEY
[illegible]

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Composé des steamers suivants, de première classe:
GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir,
SHERMAN, Capt. W. F. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,
Partira de son wharf, au bout de la rue St-Louis, le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements. Chambres........ $60 00

On signe des bills de connaissements pour Liverpool.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIG,
Rue de la Commune, No 115.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 3 octobre.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 26 septembre, à 5 heures P. M.
Passage.................... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a. Rue Carondelet, No 41

POUR MARSEILLE.

POUR MARSEILLE.—Le brick américain A. G. [illegible], capitaine [illegible] REED, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Septième, dans District, ou à
GOLDENBOW & KELLEY,
15 sept No. 127 de la rue Gravier.

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau bateau à vapeur favori et à haute pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Barker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (le MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 6 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
PETER MARCY, agent,
8juillet—3m No 175 de la rue de la Commune.

Pour la Grand-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Nee, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel à la Grand-Ile tous les mardis et les samedis, à 6 1/2 heures du matin.
Prix du passage, $2.50.
Le barge est pourvue des meilleures recours.
Les passagers se rendront au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Steak Landing et la ferry de Jack.

On part le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 6 heures des Opelousas qui va à l'embarcadère du Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.
Prix du R. R. et Ferry 20 cents.
Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne.
Hasout—1m

Compagnie de paquebots, qui relie le Nlle-Orléans et les villes de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à haute pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Chart.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 6 heures du matin.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 8 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de neuf heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
GOMEZ M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 16 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer.
Vaout

R. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 163, rue des Magasins, coin Dolord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures.
4 juillet—1an

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Hoss (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., à partir de mardi, 15 septembre 1868. Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Audiffred, Henry A. Chapitel, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS dans le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 8 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et du Lafourche—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine T. Nicols, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs pourront être assurés que le POWELL continuera le service.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
18sept—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, en malle rapide, capitaine V. S. Saranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
9 sept—1m 16, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur semi-hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Grethouse, commis J. A. Cornbush aidé de MM O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29 août. No 11 de la rue Conti

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. F. D. WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent.
Mar— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de frêt entre
LA NLLE-ORLEANS ET
GRANDE JONCTION, MACON,
NASHVILLE, LYNCHBURG,
CHATTANOOGA, PETERSBURG,
ATLANTA, NORFOLK,
ROME, RICHMOND,
AUGUSTA, BALTIMORE,
CHARLESTON, PHILADELPHIE,
NEW-YORK,
Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points.
Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excédents se règlent aux points de livraison.
Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.
Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.
Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2661 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.
D. H. PEGRE,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

TAUX DU FRET
ENTRE
La Nouvelle-Orléans
NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'un à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, etc., par la voie des Chemins de fer, avec une célérité et à des prix qui sont aussi modérés que ceux des autres lignes.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
JAMES TONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part tous les jours, à 5 30 P. M. et relie avec des convois allant à Vicksburg et Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.
Les convois de la "Canton" [illegible]
[illegible]
T. S. WILLIAMS,
ED WARE,
JAMES TONGE,
Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignateurs de fret, en prévenant la Compagnie des Opelousas et de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire transporter leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Teche, et le fret à la Nlle Ibérie ou St Martinville, est reçu tous les jours du 8 h. matin à 4 h. après-midi (le samedi à 3 heures du soir, jusqu'à 12) ...

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, au Bayou Lafourche et Lockport, pour le Canal Salomon et Lafourche est reçu à transporter sur les Lafourche, Lafourche et Terrebonne, est reçu tous les jours à 4 h. après-midi.

Le fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur réception.
G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 2me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, une réunion des actionnaires a eu lieu, au bureau de la Compagnie, No. 183 de la rue de la Commune, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie.

E. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
L. BERNOS, de la maison Kearney, Blois & Co.
T. S. WILLIAMS, Surint du Chemin de fer de Nlle-Orléans et de Jackson,
A. MARERO, de la paroisse St-Bernard.
17 sept—6f

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouillloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sout—1an LEEDS & Co

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2000 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
200 barils huile de graines "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do et 1000 caisses huile de charbon,
300 rouleaux chanvre filé de Russie et du Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de cuisine,
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
2000 barils Ciment Rosendale et Louisville,
500 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palma Christi et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par
KEARNY BLOIS & CO.
Sept—3m No 62 de la rue des Magasins.

"Chaux du Cap de Richards,"
Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
1sout—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots en gros et en détail. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne connaît au fourneau d'une meilleure qualité pour les corniches, le Sud et la fabrication du sucre.
Vjuil—3m SAMUEL JAMISON,
Rue Carondelet, No 52.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, a construit, érigé et dirigé des machines à riz, nous sommes à faire des surveillances, toutes les machines qu'exige le procédé de décortiquer le riz pour le marché ou les besoins des habitations.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à décortiquer le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
Au coin des rues Delord et Foucher.

AGENCE GENERALE

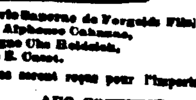

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils
Do Alphonse Cahanne,
Champagne Clos Heidsieck,
Porto de E. Cunac.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
Ulév—1an 27, Vieille Levée.

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.
Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors,
207—1 an

VENTES JUDICIAIRES

JOHN ROONEY vs La Succession de MARIE NOEL SNAER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2026—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro dix dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Enouville, Jackson et Joséphine.

Le dit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue de la Levée, soixante pieds sur la ligne du fond, cent quatre-vingt-cinq pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur une ligne, sur cent soixante pieds de profondeur sur l'autre ligne, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession, ayant été achetée par elle à feue Sophie Benoit, avant son mariage, par sa mère Marie Joseph Pierre par acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 3 novembre 1832.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 sept—18.24—oct 1,10,17

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt trois pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face à la rue de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de son défunt époux, lequel l'avait acquise de William E. Herbley, suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 17 mai 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente sera faite la seconde et dernière, la dite propriété ayant été définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'au parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $... en sus du montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 sept—26—1 6 10

P. A. LAMBERT, vs la succession de F. E. BONFORD.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo) St-Charles (autrefois Nayades) Terpsichore et Melpomène, et désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No vingt-trois, mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent dix pieds.

Le No vingt-quatre mesure vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent vingt-sept pieds de profondeur.

Le No vingt-deux mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession en moyen de l'acquisition qu'il en a faite du Mr Sarrat Stewart, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 de juillet 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—1 8 15 21 oct

BLOOMFIELD & STEEL vs THOMAS P. MAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans—No 17,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Gasquet et Villeré désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un plan dressé par J. Pilié, et devant voyer, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les Nos un et deux mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent dix-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Le No un forme l'angle des rues du Canal et des Marais. Et le No trois mesure vingt-cinq pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal, sur cent vingt-sept pieds de profondeur [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Ruleff, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 4 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—18 25—oct 13 20

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,698—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI SIX d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Thalie, Rochebleve, Tonti et la Voie de la Turepke, désigné par le numéro dix [illegible] d'après un plan dressé par [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—13 22 29—6 oct

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JACOB HANKIN & CLAIRE DROGE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21871. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fortin et Levée à la Nouvelle-Levée et l'Allée de Withers désigné par le numéro Quatre sur un plan dressé par J. Pilié, en date du 13 octobre de 1845, et annexé à un acte passé le 13 octobre de la même année au rapport de C. Boudousquié, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle de la rue Front et de l'Allée Withers et mesure vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue Front, sur une profondeur de quatre-vingts pieds [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur pour en être vendu adjudicataire à une vente publique par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 7 de juillet 1856, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph B. Wilkinson Jr. No 10,770 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note de la somme de deux mille quatre cent soixante dix piastres ($2470) échéant le 1er de janvier 1869 [illegible] renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite Banque et la balance du prix d'adjudication comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la dite Banque, et le stock note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à C. C. Williams, au rapport de C. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 24 de septembre 1847 et aussi avec l'acte de vente par le shérif dans la présente affaire.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—oct 1,8,16 24

ELIZABETH FLINT, épouse de JAMES BANK HEAD vs. son époux.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,313—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et dans le Premier District de la dite ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, du Canal, St Charles et de la Commune, et désigné par le numéro quatre, d'après un plan annexé à un acte au rapport de Félix Grima, notaire public en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit terrain ayant vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet, dix huit pieds trois pouces de largeur derrière, sur cent quinze pieds de profondeur, et situé dans le fond par une allée commune.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George McGregor, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1860.

2o—Aussi, un terrain situé au faubourg Plaisance, dans la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, désigné par le numéro cinq dans l'îlet borné par le [illegible] d'après un plan dressé par Buisson, voyer, le 3 mai 1837 et déposé au bureau du Recorder de la dite paroisse.

Le dit terrain ayant trente-trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George MacGregor, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Haout—28 . 6,15,23,29.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL, SEPTEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Amour Pierre Daniel
B
Bloch Rodolphe
Bechamong Louis
Bois (mouleur)
Bouvard Fritz (Mme) née Clotilde Rinoit
C
Coppens L.
Cambiasus Honoré
Carce-Constant Jean
Capes Bernard
D
Dubo Jean
D'Augerot Alfred
Duclos Pierre
Delavane (Mme)
Debrieu Joseph
Duassone-Laborde Paul
Dalihus Victor
E
Enne Nicolas
Eisermann Gustave et Engène
F
Felder Philomène
G
Guittard Louis Joseph
Ging Marie
Guch Antoine
Gosselin Auguste
Gérard Charles
Glueckner Louis
Gambont Lorenzo (Mme) née Maria Janoni ou Zanoni
H
Heppenstegué Romain
Hagmann Michel
Hainaguer Arnaud
Hargous Pierre
J
Jeanet Ambroise
K
Koef Nicolas
L
Laurent Louis Charles
Leelie (ferblantier)
Lacombe Edouard Lucien
M
Minjoulet Pierre-Clarene
Meyer B
Maring (la famille)
Mathieu William
N
North Hélène (Mme)
P
Peyronnet Basile-Quartidi
Pitt Charles
Pourcet Lucien (boucher)
Prudent Victor
R
Rivet Adrien
Rondeau Louis (de la Chemière Caminade, Lne.)
Rovignot (Mme veuve)
S
Séard Alexandre Andéble
Serpentini Pompée
Séguias Jean
Silvain Jean Antoine
T
Tuchon Charles
Taile Benjamin (Mme veuve) née Couillebaud
W
Wolff Frédéric

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Grande vente sans réserve de Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO: W. P. Vincent, encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 24 septembre 1868, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—
Caisses coton blanc et coton écru,
" coutil à matelas à raies,
" toiles et draps,
" mérinos, mousselines laines et étoffes à robes,
" bonneterie, mouchoirs,
Balles flanelles, blanche, rouge, bleue,
" couvertures blanches et couvertures grises,
Caisses casimirs et satinets fins et ordinaires,
" serviettes et damas fin,
—Et—
400 lots marchandises sèches, bonnes et fraîches, comprenant un assortiment conforme et convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
—Et—
300 douzaines chemises blanches, chemises de flanelle, caleçons et un assortiment complet de lingerie de messieurs.
—Et—
30 devants de chemises en voiture &c. 24sept

Vente, sans réserve, d'un grand stock de marchandises sèches étrangères et américaines, et de "notions", de MM. Serrat & Co., No 111 de la rue de Chartres.

PAR VINCENT & CO., W. P. VINCENT, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 28 septembre 1868, à 10 heures au No 111 de la rue de Chartres—
[illegible] marchandises sèches fraîches et de "notions" comprise dans le stock de MM. Serrat & Co, No 111 de la rue de Chartres.
L'attention des acheteurs est appelée sur ces articles, car le tout sera vendu sans aucune réserve.
Conditions à la vente. 24 sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

VENTE SPÉCIALE.

1000 douzaines Canifs et Couteaux de poche.

PAR GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan No 69 rue de Chartres—VENDREDI, 25 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—
1000 douzaines canifs et couteaux de poche.
Conditions—Comptant. 24sept

PAR J. DEJAN JR.

Meubles de maison, de bureau, et coffres-forts — à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur.—Il sera vendu VENDREDI, 25 septembre 1868, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 113 de la rue Gravier coin Carondelet—
Un assortiment général de meubles de maison, de bureau,
Coffres-forts et gril lages.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 sept

PAR O. VALETON.

WHISKY! WHISKY!
PAR O. VALETON, encanteur—JEUDI, 24 septembre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas—
25 barils vieux whisky Bourbon.
Conditions comptant. 24 sept

PAR ALFRED SOULIGNY.

PAR ALFRED SOULIGNY, encanteur.—Il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, SAMEDI prochain, 26 septembre 1868, à midi, un lot de terre ayant 60 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée sur une profondeur de pieds de 150, entre les rues Elmire et Congrès, 3me District, avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en: une cuisine, 4 chambres, 2 cabinets, caves, &c. — Aussi, une grande bâtisse servant de magasin avec 2 chambres vides, louées $45 par mois.
Pour les conditions ainsi que les dimensions exactes du terrain, voir le plan déposé à la Bourse.
24 sept.

PAR CHS. T. NASH.

Grande vente, sans réserve, de tout le mobilier d'une résidence de premier ordre — le propriétaire se retirant de toute affaire.

PAR CHAS T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido—
JEUDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence sous le nom de "Mansion House", au coin des rues Baronne et Canal — sans limite ou réserve—Il sera vendu—
Tout le contenu de la dite résidence, comprenant en partie: Magnifiques meubles de chambre à coucher, en bois de rose, acajou et noyer; beaux meubles de salon en bois de rose et en acajou; belles glaces françaises; tapis de salon, Bruxelles et ingrain; belles tentures et ornements de cheminée; ornements de cheminée; étagères; tableaux et gravures; tables à manger en noyer; tables à allonge; tête-à-tête; divans; bibliothèques, réfrigérateurs, tables de toilette, secrétaires, chaises et tables de [illegible] et un beau piano Pleyel, de magnifiques candélabres et lustres à gaz et installations de gaz; fourneaux. Choses Oak et accessoires.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
N. B.—On ne pourra voir les meubles que le jour de la vente.

PAR S. GUINAULT.

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure des rues de la Bourse et Bienville—MARDI 29 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis—
Tous les meubles composant l'ameublement de l'hôtel Mississippi, consistant en lits, armoires, etc., composés de bois de lits et literies, lavabos, glaces, chaises, tables, secrétaires, sofas, valises, verreries, fourneaux de cuisine, garde-manger, etc., etc.
Conditions comptant. 24 sept

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE.
—No de deux de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, par ordre et à la poursuite de la Deuxième Cour de District et à la faite sous l'ordre de la Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 juillet 1868 [illegible]

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Bourbon et Dauphine [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente—Comptant, en billets déclarés par l'acquéreur.
L'acte de vente sera passé par A. D. Doriocourt, notaire à frais de l'acquéreur.
1sept—15,22,26

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que la cause ci-dessus a été jugée, ou par les prétentions, Arrêté par le juge [illegible] Manuel Raphaël Elgneta des Laynes [illegible] McArthur et autres vs C. Dupuy, a été faite—No 21,974—Mme H. S. F. McGinis, avocat de la demanderesse, pour obtenir que le défendeur [illegible]

[illegible]

(Signé) PAUL E. THEARD,
Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence du Juge de cette Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2 de juillet de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'indépendance des Etats-Unis.
WM. WOOLFER, Greffier.
8 sept—8, 22—7 oct

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Je certifie par les présentes que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans la procédure suivante dans les termes et chiffres suivants: No 12,934, Anna McGraw contre Moses Fisher, son mari. Dans cette affaire soumise à la cour, avec consentement. Pour être décidé, la cour, considérant l'admission de dette et la conformité de jugement présentée par le défendeur, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Anna McGraw, femme de Moses Fisher, et contre le défendeur, ledit Moses Fisher, son mari; que lesdites parties soient séparées de biens et qu'à ce jour entre elles soit dissoute; que la demanderesse ait le contrôle et l'administration de ses biens personnels—Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse recouvre du demandeur la somme de trois mille cent trente sept piastres, avec intérêt légal, du procès; avec le privilége qu'a la loi accorde sur les biens mariés sur les biens de son mari, pour garantir leurs droits paraphernaux.
Jugement rendu le 15 janvier 1868.
Signé le 16 janvier 1868.
(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.
Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans le procès d'Anna McCraw, femme de Moses Fisher, contre son mari—No 12,934—du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Je certifie de plus que conformément à une loi de la Législature de cet Etat, approuvée le 28 juillet 1866, les archives de la dite Cour ont été transportées par ordre de la Cour et ici sont maintenant sous ma garde en qualité de greffier de la dite Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-sept août de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit.
LOUIS POWER,
27 août—4 fois en 30 j. Greffier.

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, du Candis de Sabinle, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 171 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c., &c., constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours fraîs, à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le grillons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

DENTISTES.

Dr. C. BLANCKE
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle,
GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la nouvelle et plus artistique. Les substitue "Aluminium" sont beaucoup plus légers que l'or et les dentiers ne sont pas affectés par les acides.
26 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 19 rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co—Abm. Levy, encanteur.—Bureau rue de Chartres No 32 — JEUDI, 24 du courant, à 10 heures du matin. Il sera vendu [illegible]
Un grand stock de [illegible]
Conditions à la vente. 24 sept

PAR E. ROUGE & CO.

VENTE SANS RESERVE.
400 Caisses Bottes, Souliers et Brogans.

PAR E. ROUGE & CO—E. Rouge, encanteur—JEUDI, 24 septembre, il sera vendu à 10 heures, aux salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—
400 caisses bottes, souliers et brogans, formant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, directement des manufactures de New York, Boston et Philadelphie.
Conditions à la vente. 24 sept

PAR D. E. MORPHY.

Toile d'emballage de l'Inde.

PAR D. E. MORPHY, encanteur. — Il sera vendu, JEUDI, 24 septembre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No d de la rue des Magasins—
12 rouleaux toile d'emballage de l'Inde.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 sept

Peinture, bandes, manches de haches, cloches, &c. de moulin, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 24 septembre 1868, à 11 heures du matin, au Lafayette Warehouse, au coin des rues Magazine et Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—
136 barils peinture, 7 paquets bandes à coton, 3 moulins à coton, 4 cabans manches de haches, 1 grande cloche, fers de moulin, colon, colles, fers de chevaux, clous.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 24 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, berceaux, armoires, bureaux, tables de toilette et à ouvrage en bois de rose et en noyer; tables de [illegible], tables de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, étagères, bibliothèques, tables de cuisine, etc., etc., ainsi qu'un assortiment de plusieurs autres articles.

— EGALEMENT —

Une grande fontaine de [illegible], chaises à siège en bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE
Elégants Chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 24 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—
Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,
AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terres, Billets recevables et Reçus, Succession de RICHARD MURPHY—No 32,713—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs, Nicholas J. Harry, Encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse—SAMEDI le 24 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 de septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Richard Murphy—

1o—Un lot de billets, comptes et billets recevables et reçus sur le chemin de fer de Jackson et de l'Agricultural Fair Association.

2o—Un morceau de terre dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant la N. E. 1/4, N. E. 1/4 et S. E. 1/4 S. O. de la section No 7, dans le township 8 Sud, du rang No 9 Est, comprenant 120 acres.

3o—Un morceau de terre dans Pike County, Etat du Mississippi étant la N. E. du S. O. de la section No 31, dans le township No 2 du range No 8 E., comprenant 40 acres; et un morceau de terre situé dans Pike County, étant le N. O. 1/4 du N. O. 1/4 de la section No 21, dans le township No 1 du range No 8 E., comprenant 40 acres de terre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. Shannon, notaire public. 22 sept—26—5,10,17,24 oct

Propriétés de [illegible] rue Poydras—Terrain rue St-Ferdinand—Mme MARY McMILLEN, vs. EMILY C. McMILLEN—No 30,461—Pour opérer un partage—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17 de Passage de la Bourse—SAMEDI, le 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nlle-Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 juillet 1868, et en vertu d'un ordre de la dite Cour, daté le 15 août 1868, à l'enchère publique, pour opérer un partage, il sera vendu—

[illegible]

Conditions de la vente.
Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, portant intérêt de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Actes de vente par devant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 aout—24

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital $500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $1,000,000

Bureau No 96 rue du Camp, Mechanics-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

E. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. M. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, réalisés en proportion à la somme de primes payées par chaque assuré.
10 sept—3m

Wm. E. MORRIS & Co.
AGENTS D'ASSURANCE.

57............Carondelet..........57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif .... $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif .... $1,450,000.

Représentent un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de steamers et de mer [illegible]
18 sept—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867........................ $461,883 61
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période........ $297,781 78
Actif le 31 décembre 1867.......................... $186,701 63

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux convenables de prime, contre les risques de mer, de rivière et d'incendie.
ALFRED MOULTON, Président,
WM H. PERRINS, Vice-Président,
A. W. HOBSON, Secrétaire.

—Directeurs—
J. H. Allen, [illegible], R. K. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, E. A. May,
S. P. Blanc, Jno F. Moore, Robert Bell,
Wm H. Perkins, J. B. Isenberg, John G. Rogers.
22 fév—11 m L L 2 pour

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL....................$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 145, NOUVELLE-ORLEANS.

—Directeurs—
John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Bigney,
R. A. Tyler, J. W. Stone, Alexander Marks,
C. H. Slocomb, W. Clark, C. E. Girardey,
F. Dolbeare, E. B. Pope, W. R. Brown,
Geo. A. Fosdick, Edw. Ionni, Marshall J. Smith

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président
ST-CLAIR DEARING, Sec. Gén., W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.
Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin,
Dr C. B. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Dawson, Dr W. C. Nichols.
G. A. Brown, avocat.

La Compagnie émet TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance jointe et sur les petits dividendes à la fin des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.
Les paiements ne sont pas forfaitables.
16 août—6m

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Bord des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années:
JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUND, secrétaire,
J. A. FOURNIER, trésorier,
W. R. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont priés à recevoir les demandes pour être admis membres.
4août—8F

J. S. LOWREY & CO vs. H. BEAUDET.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,637—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui mis transférée, je procéderai le LUNDI, cinq d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, H. Beaudet, à savoir: la moitié indivise à la propriété ci-après décrite et de l'inscription acquise par J. Beaudet, savoir:

Un terrain situé au Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-cinq, borné par les rues St-Bernard, Girod, Annette et St-Jean Baptiste.

Le dit terrain mesure quarante-cinq pieds de face à la rue St Bernard quatre-vingt-dix pieds de fond et quatre lignes de fond, et quatre pouces et six lignes sur la ligne latérale du côté de la rue St Jean Baptiste, borné du côté de la rue Girod par la propriété de Jules Delachie.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3,12,19,28—oct 4